

MAIRIE DE FRESSENNEVILLE

BULLETIN D'INFORMATIONS



INFORMATIONS

PARCOURS DU CŒUR

Le parcours du Cœur c'est le rendez-vous santé à ne pas manquer ! Tous les ans, la Fédération Française de Cardiologie, organise cet événement avec le soutien de bénévoles dans toute la France. Cette campagne de prévention est essentielle car elle permet de sensibiliser et d'informer sur les maladies cardiovasculaires.

Pour la seconde fois, la municipalité s'investit pour mobiliser un maximum de personnes afin de lutter contre les mauvaises habitudes et mettre en avant l'engagement citoyen.

Le parcours du Cœur se déroulera le **samedi 2 avril matin** au foyer de la MPT. Ouvert à toutes les générations et organisé dans une ambiance chaleureuse et conviviale, venez nous retrouver dès 9h30 pour participer à une marche à pied (2 parcours selon le rythme de chacun) mais également rencontrer des professionnels qui vous communiqueront des informations sur la façon de prendre soin de son cœur à tous les âges de la vie.

Les Sapeurs Pompiers distribueront des boissons chaudes avant le départ de la marche et un brunch diététique vous sera offert au retour.

Une collecte d'euros solidaires, sans obligation, sera effectuée au profit de la Fédération Française de Cardiologie.

Comptant sur votre nombreuse participation pour faire de cet événement un moment unique et festif, veuillez contacter Mme Diane Belpaume par mail : db.fressenneville@orange.fr ou au 06.08.91.70.55

SANTÉ

La municipalité souhaite proposer aux habitants de la commune, un contrat de complémentaire santé collectif avec de nombreuses garanties et à un prix plus avantageux qu'en contrat individuel. Cette initiative a pour but de lutter contre une couverture santé de plus en plus limitée pour certains foyers.

Si vous êtes intéressé, veuillez vous faire connaître en mairie ou appeler le **03.22.60.39.60**, afin d'organiser une réunion d'informations.

OPÉRATION SOM'PROPRE

Suite à l'article paru dans le précédent bulletin, l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Fressenneville participera à cette nouvelle édition. Toute personne intéressée pour se joindre à cette action de citoyenneté sera la bienvenue. Rendez-vous le **samedi 19 mars 2016 à 8h30** sur la place communale.

PERMANENCES ASSISTANTE SOCIALE

Prochaines permanences de Mme Gosselin en mairie les :

- Jeudi 3 mars de 9h30 à 12h
- Jeudi 17 mars de 9h30 à 12h

Veuillez prendre rendez-vous auprès du centre La Fontaine au **03.60.03.42.30**

CIDFF

Prochaine permanence en mairie le **mercredi 9 mars de 14h à 17h**. Sur rendez-vous au 03.22.60.39.60

MAIRIE DE FRESSENNEVILLE

BULLETIN D'INFORMATIONS

2016
N°21

APPEL

Pour un meilleur accueil et afin de garantir l'échange d'informations avec la famille de réfugiés nouvellement arrivée dans notre commune, la municipalité est à la recherche de personnes parlant le polonais ou le russe. Toute personne possédant ces capacités et souhaitant contribuer à l'intégration de ces nouveaux habitants, peut se manifester en mairie. En vous remerciant d'avance.

COMITÉ DES FÊTES

Une assemblée générale extraordinaire aura lieu le **samedi 5 mars à 11h** à la mairie afin de constituer une nouvelle équipe. Toute personne souhaitant participer à l'élaboration de festivités dans la commune est la bienvenue.

CLUB DES RETRAITÉS DYNAMIQUES

Une soirée théâtre intitulée « Faites comme chez vous » est organisée le **samedi 19 mars** à la MPT à 20h30 avec la troupe de l'Avenir Croisien.

Prix de la soirée 7€. Réservations au **03.60.26.90.88** ou **03.22.26.85.89**

MISSION LOCALE

Pour les jeunes de 16 à 25 ans souhaitant être accompagnés dans leur orientation ou insertion, la Permanence Mobile sera présente sur la place :

- Le mercredi 2 mars de 9h30 à 12h
- Le mercredi 30 mars de 9h30 à 12h

BOUCHERIE DEBURE

La boucherie entame sa 10^e année dans la commune. Afin de fêter cet anniversaire, pour tout achat égal ou supérieur à 50 €, un saucisson sec vous sera offert. Laurent et Élise Debure remercient leur fidèle clientèle.

PERMANENCES CONSEIL DEPARTEMENTAL

Conseiller départemental du canton, Mr Emmanuel MAQUET effectue des permanences en mairie pour les habitants qui souhaitent le rencontrer. Il sera présent dans la commune le **vendredi 04 mars à 15h**.

FOIRE AUX PLANTES

La municipalité organise le **samedi 7 mai 2016** la 2^e foire aux plantes. Outre la participation de professionnels, cette journée doit être également l'occasion pour les particuliers, les jardiniers, les amoureux de la nature, d'échanger ou de vendre des plants de leur production. D'autres informations seront à paraître mais retenez dès à présent cette date !

JOBS D'ÉTÉ

La CCVI organise, en partenariat avec la Mission Locale Picardie Maritime, un forum des jobs d'été le **mercredi 30 mars 2016 de 14h à 17h** au gymnase du lycée du Vimeu à Friville-Escarbotin.

Les offres des accueils de loisirs du territoire seront affichées afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de trouver un emploi cet été.

Prestations (extrait des garanties)

Part Régime Obligatoire (R.O.) et part mutuelle cumulée

	S	M	L	XL
Hospitalisation				
Forfait hospitalier	100%	100%	100%	100%
Frais de séjour en établissement conventionné	100%	100%	100%	100%
Médecines praticées hospitalières	100%	100%	100%	100%
- Spécimens de Centre d'Analyse des Soins (CAS) ¹⁰	100%	100%	100%	100%
- Non signés de CAS ¹⁰	100%	100%	100%	100%
Actes de chirurgie et d'anesthésie	100%	100%	100%	100%
- Spécimens de CAS ¹⁰	100%	100%	100%	100%
- Non signés de CAS ¹⁰	100%	100%	100%	100%
Forfait Rpt	100%	100%	100%	100%
Prise en charge de la dernière circulation p-d opératoire avec le chirurgien et l'anesthésiste et de la première consultation post opératoire avec le chirurgien	100%	100%	100%	100%
- Spécimens de CAS ¹⁰	100%	100%	100%	100%
- Non signés de CAS ¹⁰	100%	100%	100%	100%
Chambre particulière (établissement conventionné) ¹¹	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Frais d'hospitalisation (établissement non conventionné) ¹¹	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Appareillage post opératoire non pris en charge	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Frais d'accompagnement, au-delà de 18 ans, adultes > 75 ans	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Trajet accepté par le R.O.	100%	100%	100%	100%
Médecine				
Chambre particulière (établissement conventionné) ¹¹	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Naissance et accouchement (enfant < 10 ans)	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Accouchement non pris en charge	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Fécondation in vitro non pris en charge	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Soins courants				
Consultations, visites de généralistes et spécialistes	100%	100%	100%	100%
- Spécimens de CAS ¹⁰	100%	100%	100%	100%
- Non signés de CAS ¹⁰	100%	100%	100%	100%
Actes techniques médicaux (chirurgie, anesthésie, soins infirmiers, soins dentaires...)	100%	100%	100%	100%
- Spécimens de CAS ¹⁰	100%	100%	100%	100%
- Non signés de CAS ¹⁰	100%	100%	100%	100%
Auxiliaires médicaux	100%	100%	100%	100%
Examens de laboratoire	100%	100%	100%	100%
Vaccins non pris en charge	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Analyses hors établissement	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Psychiatrie (moins de 18 ans)	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Oncologie, Chimiothérapie, Radiothérapie (moins de 18 ans)	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Pharmacie				
Pharmacie remboursée par le R.O.	100%	100%	100%	100%
Plâtres, corsets, orthèses et prothèses (non pris en charge)	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Auscultation (moins de 18 ans) et orthèses par le R.O.	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Dentaire				
Soins dentaires (y compris implants) remboursés par le R.O.	100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires remboursées par le R.O. (y compris couronnes, implants-partiel)	100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires non remboursées par le R.O.	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Plombes plombées classiques	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Orthodontie classique	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Orthodontie moderne	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Orthodontie rebelle	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Implantologie dentaire et prothèse dentaire non remboursées par le R.O. (prise en charge sur devis adressé à la Mutuelle)	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Optique				
Équipement verres simple avec monture	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Équipement verres complexes avec monture	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Équipement verres très complexes avec monture	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Lentilles acceptées ou refusées	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Chirurgie corrective non prise en charge (myopie, presbytie et implants oculaires hors à hors homologues)	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Appareillage				
Prothèses auditives acceptées	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Gros appareillage (y compris matériel pour handicapé optique) acceptés par le R.O.	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Autres dispositifs médicaux et appareillages	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Cure				
Cure dentaire acceptée par le R.O.	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)

Garanties Santé

Part Régime Obligatoire (R.O.) et part mutuelle cumulée

	S	M	L	XL
Allocation				
Obésiques (âge entre 18 ans)	100%	100%	100%	100%
Prévention				
Les soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé)	100%	100%	100%	100%
Ordonnances non remboursées par le R.O.	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Vaccins anti-grippe non remboursés	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Substance rétrovirales remboursées par le R.O.	(référé)	(référé)	(référé)	(référé)
Assistance et aide				
Service Patients	100%	100%	100%	100%
Assistance ¹² : télé-médecine, accompagnement social, information par téléphone	100%	100%	100%	100%

¹⁰ Uniquement en cas d'hospitalisation ou de soins en centre de soins de jour.

¹¹ Le forfait hospitalier (pour la nuit) est remboursé à 100% en cas de séjour en établissement conventionné.

¹² Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé).

Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé).

Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé). Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé). Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé).

Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé). Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé). Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé).

Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé). Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé). Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé).

Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé). Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé). Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé).

Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé). Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé). Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé).

Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé). Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé). Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé).

Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé). Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé). Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé).



Exemples de remboursements (dans le cadre des Forfait-Mutuel)

Forfait Hospitalier	Forfait Mutuel
Forfait Hospitalier	Forfait Mutuel
Forfait Hospitalier	Forfait Mutuel
Forfait Hospitalier	Forfait Mutuel

Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé). Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé). Les remboursements de soins de prévention effectués par l'actif et le passif sont remboursés à 100% (référé).

Pour vos décomptes, consultez le site www.ccmo.fr



CCMO Informations

Exemples de cotisations mensuelles (pour une période de 12 mois)

Tranche	50 ans	60 ans	70 ans	80 ans
20 ans	3,69 €	3,96 €	4,23 €	4,50 €
30 ans	4,36 €	4,63 €	4,90 €	5,17 €
40 ans	5,03 €	5,30 €	5,57 €	5,84 €
50 ans	5,70 €	5,97 €	6,24 €	6,51 €
60 ans	6,37 €	6,64 €	6,91 €	7,18 €

La force des valeurs mutualistes

La CCMO œuvre au quotidien pour permettre à tous de bénéficier de soins de qualité, sans discrimination et offrir une couverture à vie.

Proximité et écoute

Par nos agences, nos bureaux, nos services, nous sommes à votre écoute pour répondre à vos besoins et vous accompagner tout au long de votre parcours de soins.

Transparence

Une information claire et précise sur nos prestations, nos tarifs, nos modalités de remboursement et nos services.

Non-discrimination d'âge et de sexe

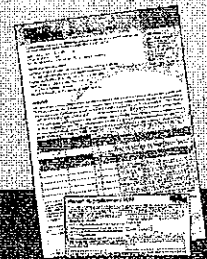
Le tarif est le même pour tous, quel que soit votre âge et votre sexe.

Transparence

Une information claire et précise sur nos prestations, nos tarifs, nos modalités de remboursement et nos services.

Bulletin d'adhésion

Disponible auprès de Mme Sylvaine Boursier au 03 22 60 35 02



Nos agences en Picardie

- Amiens : 7, rue Jean Béraud - ☎ 03 20 65 52 70
- Compiègne : 57, place Jeanne Hachette - ☎ 03 44 06 29 60
- Corbie : 14, rue Jean Nicolle - ☎ 03 20 30 23 40
- Laon : 30, rue de la République - ☎ 03 26 25 85 00
- Saint-Quentin : 16, rue du Général - ☎ 03 27 54 57 40

Vous souhaitez contacter la CCMO

☎ 03 44 06 90 00



Garanties Santé

Vous êtes habitant de Fressenneville alors ce dossier vous concerne.

Nous vous proposons une mutuelle en contrat collectif à un prix plus avantageux qu'en contrat individuel. Mme Le Maire A-C LEULIETTE

La santé au quotidien !



Contrat à adhésion facultative réservé aux adhérents de la commune de Fressenneville. Si vous êtes intéressé, faites vous connaître auprès de la Mairie au 03 22 60 39 60 afin d'organiser une réunion d'information.

Tarif spécial administré

Un tarif spécifique étudié pour les adhérents de

Remboursement sous 48 heures

Du moment de votre dossier en système Noé via

Tiers payant

Pas d'avance de frais en pharmacie, hospitalisation en établissements conventionnés (radiologie, analyses, optique, auxiliaires médicaux, orthèses, dentures) ainsi qu'en concertation avec le professionnel de santé, extraction du dentaire payant et occasionnelle (dentures).

Pas de questionnaire médical

Aucune exclusion au raison de l'âge ou de votre état de santé.

Consultation de vos remboursements sur internet

Un espace personnel et sécurisé sur www.ccmo.fr



MAIRIE DE FRESSENEVILLE

BULLETIN D'INFORMATIONS

2016
N°21

CCVI

La communauté de communes vous convient au Grand Concert de Gala de l'École de Musique le **samedi 19 mars 2016 à 20h30** à la salle Vim'Arts de Woincourt.

L'association Résonances, en partenariat avec la CCVI, ont le plaisir de vous inviter au festival « *Vent de Parole* ». Un programme détaillé est disponible en mairie afin de vous guider vers les ateliers, contes et spectacles organisés sur le territoire du Vimeu Industriel du **09 au 13 mars**.

MAÎTRISER L'INFORMATIQUE

L'association SYNAPSE Picardie, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Somme, propose à destination des personnes de plus de 50 ans résidant à Friville-Escarbotin et dans les communes alentours, un atelier d'initiation à l'outil informatique.

Une réunion d'informations aura lieu le **mardi 15 mars à 14h** à la Résidence Joseph Petit, 7 place Adéodat Gilson à Friville-Escarbotin. Lors de cette réunion, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du contenu de l'atelier et s'inscrire. La participation est gratuite.

Pour de plus amples informations, contactez : la Coordination Autonomie Départementale – Secteur Sud-Ouest au **03.22.97.21.26**

RAMASSAGE DES GAZONS

Ce mois-ci, le ramassage s'effectuera les **jeudis 10 et 24 mars**.

FORUM ALTERNANCE

L'UIMM et le MEDEF Picardie organisent leur 5^e forum de l'alternance le **vendredi 11 mars de 11h à 19h** dans les centres de formation PROMÉO notamment ceux d'Amiens et de Friville-Escarbotin.

La présence de nombreuses entreprises permettra de promouvoir les métiers de l'industrie et leurs débouchés. Plus d'informations sur www.forum-alternance-picardie.fr

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées vous propose une exposition de Marie-Josephe Devismes intitulée « *Cheminement* » du **4 au 25 mars 2016** dans le hall de Garopôle à Abbeville, entrée libre. Plus d'informations sur www.baiedesomme3vallees.fr ou au **03.22.24.40.74**

AVIS

Suite aux cambriolages et intrusions qui ont eu lieu dans la commune et aux alentours, nous vous recommandons de ne pas ouvrir votre porte à des inconnus ou autres démarcheurs. La mairie ne donne jamais d'autorisations pour ce type d'actions.

Néanmoins, si vous êtes sollicités, nous vous conseillons de téléphoner au policier municipal au **03.22.60.39.62** (aux heures d'ouverture de la mairie) ou à la gendarmerie au 17.

MAIRIE DE FRESSENEVILLE

BULLETIN D'INFORMATIONS



INFO CAJ

Durant les vacances de février, un groupe de jeunes et l'équipe du CAJ se sont rendus à Valloire, une station de caractère, située au pied des célèbres cols du Galibier et du Télégraphe. Au programme balades en raquettes et cours de ski encadrés par l'ESF. Un séjour réussi !

SERVICE DE GARDE

- Infirmières :

Le 06 / 03 : Cabinet infirmier de Friaucourt au 03.22.60.62.26

Le 13 / 03 : Mmes Morière et Houssaye au 03.22.30.30.43

Le 20 / 03 : Mmes Lacourt, Dubuc, et Chalvet au 03.22.30.03.73

Les 27 – 28 / 03 : Mmes Hénocque, Melin, Avisse et Acquaviva au 03.22.30.28.95

Le 03 / 04 : Mmes Pauchet et Bonhomme au 03.22.30.30.43

EVENEMENTS

Le 05 / 03 : concours de pétanque triplète fédérale

Le 11 / 03 : concours fédéral de pétanque vétérans

Le 19 / 03 : soirée théâtre Club des retraités et MPT

Le 26 / 03 : repas club de judo MPT

Le 28 / 03 : chasse à l'œuf des Parents d'Élèves à la MPT

ETAT CIVIL

✓ Naissance :

Abbeville le 24 janvier 2016 : Yanis SAUZÉAT

✓ Décès :

Abbeville le 1^{er} février 2016 : Mr Paul TESTU

Eu le 1^{er} février 2016 : Mr Claude LECAT

Abbeville le 16 février 2016 : Mme Monique BLOC

REMERCIEMENTS

L'association des parents d'élèves du collège Gaston Vasseur de Feuquières-en-Vimeu remercie Mme Beaurain pour la mise à disposition de la MPT de Fressenneville à l'occasion de sa bourse aux jouets.